



# L'AUGMENTATION DES PRIX, LE POUVOIR D'ACHAT DES CITOYENS, QUEL LEVIER LE GOUVERNEMENT PEUT ENCORE UTILISER ?

**KATIA DELFIN-DIAZ**

Conseil fiscal certifié ITAA et fondatrice d'OmniVAT consulting  
Marraine de Ecofin Namur et EWC



*Nous traversons des temps difficiles et la guerre en Ukraine en est pour preuve. La flambée des prix est une des conséquences de l'agression de l'Ukraine par la Russie et cela risque de durer encore un temps certain. Quand nous entendons parler ici et là, d'une possible augmentation du prix du carburant jusqu'à 3,00 €/litre à la pompe pour septembre, il y a de quoi s'inquiéter. Ensuite, on nous annonce une indexation des salaires importante, des chèques pour les familles sont déjà prévus et la baisse du taux de 21 % à 6 % pour des consommations privées. Toutes ces mesures sont bonnes mais ... quels en sont les impacts et aussi, sont-elles suffisantes ? Ici, je souhaite m'exprimer en ma qualité de conseil fiscal, spécialisée en TVA, douanes et accises.*

Prévoir une **indexation des salaires** jusqu'à du 7 ou 8 %, c'est bien pour les salariés, mais pour les entreprises, qui en sont les employeurs, cela représente un coût supplémentaire considérable. Aussi, il ne faut pas perdre de vue que de cette augmentation salariale, l'État va récupérer aussi de l'impôt sur les personnes physiques, qui peut aller jusqu'à approximativement de 52 %, sans oublier des cotisations patronales supplémentaires pour les entreprises. Soit cette augmentation n'est pas répercutée et cela va réduire la marge bénéficiaire des entreprises, soit elle peut être répercutée sur le prix de vente des services et des produits, et ceci va engendrer, à nouveau, une augmentation des prix pour le consommateur final.

**De deux choses l'une** : soit cette augmentation n'est pas répercutée et cela va réduire la marge bénéficiaire des entreprises, soit elle peut être répercutée sur le prix de vente des services et des produits, et ceci va engendrer à nouveau une augmentation des prix pour le consommateur final. Dans cette deuxième hypothèse, je ne suis pas convaincue qu'on va atteindre l'objectif poursuivi, à savoir augmenter, de manière optimale, le pouvoir d'achat des citoyens, car si tel est le cas, on est partis pour une spirale infernale. Certes, augmenter les salaires c'est bien pour les salariés, mais cette indexation doit s'accompagner d'autres mesures.

## LA FISCALITÉ, LES TAXES, LES DROITS... DE RÉELS OUTILS BUDGÉTAIRES QUI PEUVENT ALLER DANS LES DEUX SENS

Les autres mesures que le Gouvernement peut prendre et qui, selon moi, auront de réels impacts pour le pouvoir d'achat, c'est d'agir aussi sur les

droits d'accises qui touchent tous les produits énergétiques et bien entendu, le carburant. Certes, le gouvernement a pris des mesures pour réduire les accises, mais ce n'est pas suffisant. Le SPF Finances nous fait savoir que le gouvernement a décidé de réduire le droit d'accise spécial sur le diesel et l'essence de 175 euros/1000 litres, TVA de 21 % comprise (ou 144,6281 euros/1000 litres hors TVA) par arrêté royal du 19 mars 2022. Cela donne quoi exactement dans votre portefeuille ? Si vous prenez, un prix du diesel à 2,202 €/litre et que vous réalisez le plein de diesel de 60 litres, cela donne un montant à payer à la pompe de 132,12 €. Si l'on prend simplement la réduction de 175 € par 1.000 litres, cela donne, une réduction de 0.175 € x 60 litres, à savoir de 10,5 €. Ce n'est vraiment pas suffisant. Il y a **encore des efforts à faire**, d'autant plus que cette mesure devra, selon moi, être prolongée après septembre 2022.

Je rappelle aussi que pour le carburant dit « professionnel », à savoir celui utilisé par les entreprises de transport de biens ou de personnes essentiellement, celles-ci ont, bien entendu, la possibilité de récupérer une partie des accises, comme par le passé. **Pour ce qui est de la TVA**, des mesures sont déjà prises aussi, mais il ne faut pas perdre de vue que les États Membres sont tenus de respecter les dispositions européennes prévues en matière de taux réduits. Des directives européennes sont dans le pipe-line pour donner plus de liberté aux États Membres. Affaire à suivre...

*OmniVAT Consulting est spécialisée dans le domaine de la fiscalité indirecte. La TVA, les douanes et les accises sont ses matières de prédilection. Notre cabinet assiste les entreprises établies tant en Belgique qu'à l'étranger et vous conseille pour des activités réalisées en dehors de nos frontières.*  
[www.omnivat.eu](http://www.omnivat.eu)

